

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie,  
de l'industrie et du numérique

Arrêté du - 4 FEV. 2015

**portant attribution de la médaille du tourisme à des personnes de nationalité étrangère,  
ou résidant à l'Etranger, au titre de la promotion de l'année 2015  
(promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2015)**

NOR : EINI1429108A

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger et la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu le décret n°89-693 du 21 septembre 1989 modifié, instituant la médaille du tourisme et notamment son article 7,

**Arrêtent**

**Article 1<sup>er</sup>**

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes désignées ci-après :

*Echelon « Or »*

Monsieur Ali AL-GHABBAN – ARABIE SAOUDITE

*Echelon « Argent »*

Madame Ingrid BHRER-FELLNER – AUTRICHE

Madame Andrea THOMAS – AUTRICHE

Madame Ursula BURKERT – AUTRICHE

*Echelon « Bronze »*

Monsieur Ofer ADLER – ISRAEL

Monsieur Zohara RON – ISRAEL

Monsieur Zeev DAHAN – ISRAEL

Monsieur Hervé CORVEST – SULTANAT D'OMAN

Madame Rania KHODR – SULTANAT D'OMAN

Madame Leila HADDAOUI – MAROC

Monsieur Brahim OUAKKAS – MAROC

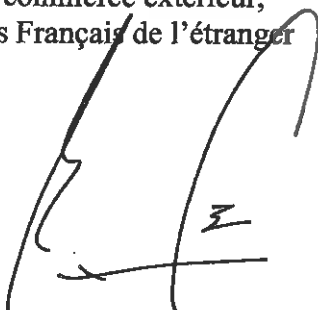
## Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait le **4 FEV. 2010**

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur,  
de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger

Matthias FEKL



La secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat,  
de la consommation et de l'économie sociale et solidaire

Carole DELGA

